

# BEACH VOLLEY

Centre Sportif Universitaire (CSU)  
430 rue de la passerelle 38100 Saint Martin d'Hères



## Règlement d'utilisation

### Plages d'ouverture de mars à octobre :

Ouverture des 2 terrains de beach-volley du :

**lundi au vendredi de 9h à 22h**

**samedi de 9h à 18h**

Ouverture peut être modifiée selon les périodes (été, interruption pédagogique, évènement...)

### Pour réserver :

#### Pour les étudiants et personnels :

- Apprès du personnel de l'accueil du CSU du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Par mail : [beach-uga@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:beach-uga@univ-grenoble-alpes.fr)

En indiquant 4 noms de joueurs **ayants droits**.

#### Pour les associations et partenaires :

- Par mail : [suaps.isu@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:suaps.isu@univ-grenoble-alpes.fr)

### Règles de réservation :

Les réservations se font par créneau de 1 heure (pas plus de 2 créneaux consécutifs/jour)

Ayants droit	Tarifs
Etudiants licenciés FFSU	<b>Gratuit</b>
Etudiants sans licence	Carte U-beach <b>20€</b>
Personnels UGA	Carte sport <b>22 €</b>
Autres utilisateurs	Carte sport <b>34€</b>
Associations et partenaires extérieurs	Tarif en vigueur

### Utilisation :

Sur site, le personnel de l'accueil vérifie l'inscription des joueurs et l'identité pour l'ouverture des terrains.

Présence d'une douche pour se rincer uniquement (économie d'eau).

Interdiction formelle d'utiliser savon, gel douche, shampoing.

Après la pratique, il est demandé de ratisser les terrains pour les niveler et de se brosser pour enlever le sable au niveau des pieds et jambes, avant d'entrer au CSU.

- ☞ Interdiction d'entrer pieds nus dans le hall d'entrée.